

LE MESNILOIS



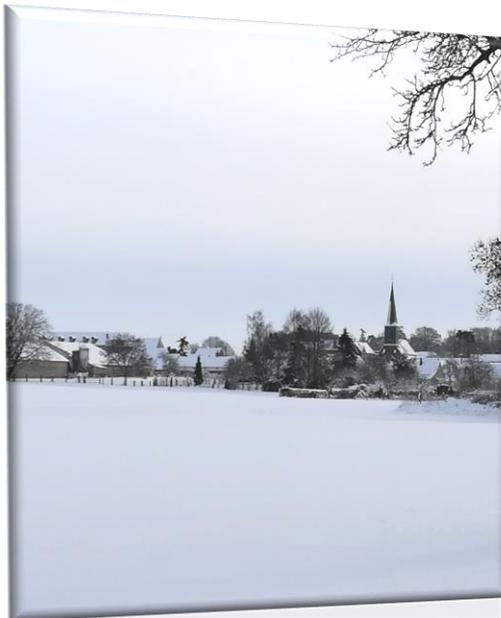
BULLETIN MUNICIPAL - Janvier 2021 - N°1



le-mesnil-saint-firmin.fr



LeMesnilSaintFirmin



SOMMAIRE

MOT DU MAIRE

UN NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

VIE DE LA COMMUNE

RETOUR SUR 2020

EN ROUTE POUR 2021

LE RGPD : PROTECTION DES DONNÉES

QU'EST-CE QUE LE CCAS ?

LES ENTREPRISES ET COMMERCES

DETENTE



LE MOT DU MAIRE

Chers Mesniloises et Mesnilois,

Mon équipe et moi-même vous remercions pour la confiance que vous nous avez accordée lors des élections municipales.

Le conseil municipal a pris ses fonctions le 29 mai 2020, malgré une élection au 15 mars.

Tout le monde s'est mobilisé pour que la transition se fasse dans la sérénité.

Étant donné la situation sanitaire, aucune manifestation permettant aux habitants de se rassembler dans des moments de convivialité n'ont pu être organisées.

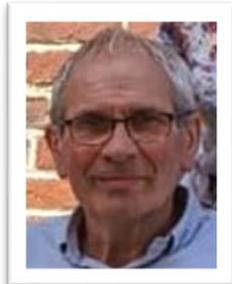
Par contre, nous avons travaillé sur de nombreux projets qui vont se concrétiser dans le premier semestre 2021 : nouveau bulletin municipal, nouveau site internet, nouvel éclairage public, jardin du souvenir, panneaux de rues etc. . .

Nous profitons de ce bulletin pour vous présenter nos meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Bonne lecture !

Philippe Gheeraert

UN NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL



**Philippe
GHEERAERT**
Maire



**Jessyca
JULIEN**
1^{ère} Adjointe



**Jean-Yves
GOSSET**
2^{ème} Adjoint



**Sylvain
ANDRAUD**
Conseiller



**Ludivine
GONTARCZYK**
Conseillère



**Alain
BROUAYE**
Conseiller



**Magalie
MARTIN**
Conseillère



**Hélène
DAUSSE**
Conseillère



**Nadia
RUBILIANI**
Conseillère



**Mathieu
DAUSSE**
Conseiller



**Christelle
TASSART**
Conseillère

Les délégations

CCAS

Sylvain ANDRAUD - Jessyca
JULIEN - Nadia RUBILIANI -
Christelle TASSART

+4 personnes extérieures

CCOP

Philippe GHEERAERT
Jessyca JULIEN

SE60

Syndicat Energie de l'OISE

Alain BROUAYE

Syndicat scolaire

Ludivine GONTARCZYK
Nadia RUBILIANI

ADTO - SAO

Titulaire : Philippe GHEERAERT
Suppléant : Jean-Yves GOSSET

ADICO

Outils numériques

Jean-Yves GOSSET
Suppléant : Mathieu DAUSSE

SIAEP

Syndicat des eaux de BROYES

Ludivine GONTARCZYK - Christelle TASSART
Suppléantes : Jessyca JULIEN - Magalie MARTIN

SMOTHD

Syndicat Mixte Oise
Très Haut Débit

Sylvain ANDRAUD
Nadia RUBILIANI

Les commissions communales

ASSAINISSEMENT

Philippe GHEERAERT -
Sylvain ANDRAUD - Ludivine
GONTARCZYK - Nadia RUBILIANI

CHEMINS

Philippe GHEERAERT -
Alain BROUAYE - Hélène DAUSSE -
Mathieu DAUSSE - Jean-Yves GOSSET

BATIMENT - URBANISME VOIRIE - CIMETIERE

Philippe GHEERAERT -
Hélène DAUSSE - Mathieu DAUSSE -
Magalie MARTIN - Jessyca JULIEN

COMMUNICATION CULTURE

Hélène DAUSSE - Jessyca JULIEN -
Magalie MARTIN - Nadia RUBILIANI

VIE DE LA COMMUNE

Ouverture de la mairie chaque vendredi.

Une permanence est réalisée par le maire et ses adjoints de 16h à 18h30.

Vous pouvez également prendre rendez-vous par mail *commune-st-firmin@wannadoo.fr*, ou par téléphone au 06.81.67.50.22. (Merci de privilégier le mail).

Pour bien vivre ensemble

AVIS A TOUS LES PROPRIETAIRES DE CHIENS

Il a été constaté, par certains habitants, sur les trottoirs, sur les parties engazonnées le long des rues du village, ou encore sur le stade, de nombreuses crottes de chien.

Nous demandons à chacun de faire preuve de respect envers les autres, en ne laissant pas divaguer leurs animaux et en ramassant les déjections produites lors des promenades accompagnées.

Comptant sur le bon sens et le civisme de chacun,



Les photos parlent d'elles-mêmes :



MERCI A TOUS DE RESPECTER NOTRE CADRE DE VIE

Rappel de quelques règles de bon voisinage:



♣ En voiture et en deux roues motorisées :

- Respecter le Code la Route : - respecter les limitations de vitesse (30km/h) –départs tardifs merci d’être aussi discret que possible.

Deux roues : Le conducteur et le passager doivent impérativement porter un casque (correctement ajusté et avec la jugulaire attachée.)

♣ La divagation d’animaux :

Les animaux ne doivent pas divaguer sur la commune. Avoir un animal de compagnie est un acte responsable qui engage à long terme diverses responsabilités à l’égard de celui-ci. Un animal trop bruyant, (aboiements intempestifs) nuit à la tranquillité de tous. Le propriétaire est tenu responsable pour trouble de voisinage.

♣ Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique, ne sont autorisés qu’aux horaires suivants :

- Du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 19 heures 30,
- les samedis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures,
- les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.

Le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée. Il nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie.

Troubler la quiétude de vos voisins en les inondant de musique (ou de toute autre nuisance sonore) trop élevée est interdit !!

Nous vous rappelons également que la vitesse maximale autorisée dans le village est de



INFOS PRATIQUES

Bientôt 16 ans

Pensez à vous faire recenser en mairie (carte d'identité + livret de famille). C'est obligatoire et indispensable pour passer le permis, se présenter aux examens.

Inscriptions électorales

Pour toute nouvelle inscription, rendez-vous sur service-public.fr ou directement en Mairie muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

CNI et Passeport

Sur rendez-vous en mairie de Breteuil. Pensez à faire votre pré-demande en ligne sur ants.gouv.fr.

RETOUR SUR 2020

*Début février, les élèves du SRPC ont participé au Festival de la BD organisé par la maison d'enfants Anne-Marie Javouhey.



*Les élections se sont déroulées le 15 mars, et le conseil a pris ses fonctions fin mai, après le confinement.

*La crise sanitaire a ensuite bouleversé les projets et la vie de chacun.

Nous remercions notre secrétaire de mairie, Céline, ainsi que notre adjoint technique, Olivier. Ils ont en effet assuré la continuité du service public pendant toute cette période de confinement.

Voici quelques réalisations d'Olivier - les hôtels à insectes :



Nous remercions également les couturières du village pour la réalisation de nombreux masques. Merci aussi aux généreux donateurs (tissus, élastiques, fils...) et à l'ensemble des bénévoles qui ont participé à cette confection. Chaque habitant a pu en recevoir un gracieusement.

*Les commémorations en public ont été annulées. Le 14 juillet et le 11 novembre ont tout de même été célébrés en comité restreint. Cependant, les abonnés à notre page Facebook  **LeMesnilSaintFirmin** ont pu suivre en direct ces deux moments.



*Une nouvelle manifestation a pu se tenir le 26 septembre : Le Marché Fermier, organisé par la commission communication.

Sous une météo quasi automnale, les visiteurs ont été ravis de rencontrer les producteurs locaux : fromage, bière, miel, cidre, baie de goji, lentilles, saucissons et affûteur. Tout le monde fut ravi de l'accueil, ils reviendront, c'est sûr !





LE MESNIL-ST-FIRMIN

1^{ER} MARCHÉ DU TERROIR

Samedi 26 septembre
de 9h à 12h

dans la cour de la salle des fêtes
rue du Château

A VOS LAMES !
Retrouvez sur le marché
PAT'AFFUT
REMOULEUR itinérant

TOMBOLA
Bon d'achat de 15 €
à valoir sur le marché.

Producteurs

- Chèvernie des Vignes - Le Mesnil St Firmin
- Miel « Chez Paul » - La Neuville en Hez
- Les vergers crépicoardiens - La Houssoye
- Brasserie à la Noye - Quiry le Sec
- Le jardin d'Arlette - Quiry le sec
- Goji de Picardie - Rovenel
- Salaisons St Just Oise - St Just en Chaussée



LUMAELEC
Electricité Générale
Installation, Rénovation,
Dépannage, Devis gratuit
06 79 13 31 75
lud.martin60@gmail.com
60120 Le Mesnil-Saint-Firmin

CONTACT :
Page Facebook : 
Le Mesnil Saint Firmin



Port du masque obligatoire

*Malgré l'annulation de l'Arbre de Noël pour les enfants, le Père-Noël ne les a pas oubliés et leur a rendu visite le dimanche 20 décembre. Les enfants de moins de 12 ans ont reçu une carte cadeau de 40€. Nous remercions le Comité des fêtes pour cette organisation.



*La municipalité a mis en place en cette fin d'année des sapins participatifs : chacun pouvait y déposer une petite décoration. Voici quelques exemples :



*Le CCAS a remis aux bénéficiaires de notre village 44 colis de Noël.

EN ROUTE POUR 2021

Projets voirie / travaux

Projets validés

- ✿ L'éclairage sera modernisé : de nouvelles lanternes LED seront installées pour la fin du 1^{er} semestre.
- ✿ Création du jardin du souvenir au cimetière pour la fin du 1^{er} semestre.
- ✿ Des panneaux de noms de rues seront installés.

Projets à l'étude

- ✿ L'installation d'un city stade.
- ✿ Afin d'améliorer l'évacuation des eaux pluviales lors de fortes pluies, un collecteur serait installé Rue d'en bas.
- ✿ Entretien courant des trottoirs.
- ✿ Création de nouveaux trottoirs et extension de voiries.
- ✿ Restauration des 2 calvaires de la commune.
- ✿ Changement de 2 miroirs de sécurité routière.

SRPC La Malvina - Bacouël

Le Syndicat scolaire s'est réuni en octobre 2020 pour faire un point sur cette rentrée scolaire. Il y a actuellement 149 élèves inscrits. Ce chiffre ne cesse de baisser. La période probatoire suite à l'ouverture du groupe scolaire se termine. Si d'ici deux ans cette progression négative continue, nous serions dans l'obligatoire de fermer une classe. Afin d'y palier, il est envisagé la création d'un dispositif ULIS (unité de scolarisation pour les élèves en situation de handicap). Le projet est en cours d'étude.

Coté restauration scolaire : les enfants sont entre 85 et 93 élèves à y manger. Le réfectoire manquant d'espace, il a été décidé de l'agrandir en supprimant une cloison. Pour le bien-être des enfants, les travaux ont été réalisés durant les vacances de la Toussaint.

Ce début d'année scolaire a été marqué par le décès de M. BOITEL (ancien président du syndicat qui a œuvré pour la construction des bâtis). Voulant respecter sa dernière volonté, un don de 200 € a été alloué à l'hôpital Gustave Roussy.

Avec cette nouvelle année 2021, le syndicat scolaire veut mettre en œuvre plusieurs projets :

- ✓ la couverture du patio, qui permettra aux enfants accueillis à la cantine et au périscolaire de jouer à l'abri.
- ✓ le changement de la société de restauration : pour des déjeuners de meilleures qualités et de fabrication locale.

Assainissement collectif

La commission « Assainissement Collectif » a pour but d'organiser et gérer la station d'épuration et son réseau de collecte. Cette année, nos travaux ont été orientés sur les trois points suivants :

1. Fonctionnement

Nous avons rencontré les responsables de la société HYDRA, pour faire le point sur le fonctionnement de la station.

Nous avons constaté que certaines prestations d'entretien, prévues au contrat, n'étaient pas effectuées. De ce fait nous avons obtenu une compensation financière et l'engagement que celles-ci seraient effectuées correctement. Nous surveillons de près leurs interventions.

Au printemps le curage du premier étage de la station sera effectué (coût : 13 000 €).

2. Facturation

Depuis 18 mois vous recevez 2 factures au lieu d'une seule.

Le syndicat des eaux de Broyes est passé d'un système d'affermage à un système de régie.

Le syndicat ne peut plus facturer le service d'assainissement pour le compte de la commune.

Vous recevez donc une facture de distribution d'eau potable de Broyes (de couleur bleu) et une facture de traitement des eaux usées de *Le Mesnil St Firmin* (de couleur blanche).

⇒ Inconvénients : 2 factures à payer.

⇒ Avantages : baisse de 0.04 € du m³ d'eau facturé par Broyes, suppression de la TVA sur les 2 factures, baisse et/ou suppression de certaines taxes (soit une baisse de 8% environ sur la somme totale de l'ensemble des 2 factures).

Nous essayons de trouver une solution pour améliorer ce système de facturation.

3. Rappel

Nous voulons rappeler aux habitants que la station fonctionne de façon naturelle (filtres plantés de roseaux), et qu'il ne faut pas déverser des hydrocarbures, des produits inflammables, phytosanitaires, médicaments, produits corrosifs ...

Nous trouvons aussi régulièrement dans le panier de la station : des lingettes, serviettes périodiques, préservatifs, tee-shirt, cannettes de boissons etc...

Ces produits ne sont pas dégradables à court terme, et risquent de nuire au bon fonctionnement de la station (pompe) ; d'où un surcoût potentiel en cas de dégradation.

Nous sommes soumis à une obligation de résultat en matière de conformité des rejets.

Un effort vous sera demandé sur ce point, merci.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à vous adresser à la mairie aux heures de permanence.

Comité des fêtes

Un nouveau bureau a été élu en décembre 2020. Il est présidé par Mathieu DAUSSE, le vice-président est Julien BARBIER, et le président d'honneur Philippe GHEERAERT. Nadia RUBILIANI est au secrétariat et Ludivine GONTARCZIK à la trésorerie.

Vous pouvez retrouver leur actualité sur notre page Facebook 

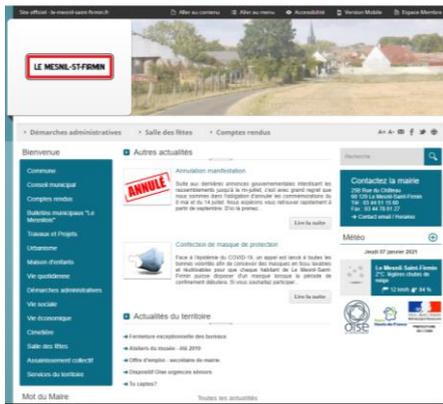


Le site Internet

Grace au partenariat de la CCOP et de Réseau des Communes, le site Internet du Mesnil Saint Firmin va prochainement faire peau neuve.

Une nouvelle mise en page plus conviviale, y compris sur mobile, de nouvelles fonctionnalités et une interface plus intuitive nous permettrons d'être plus réactifs et dynamiques.

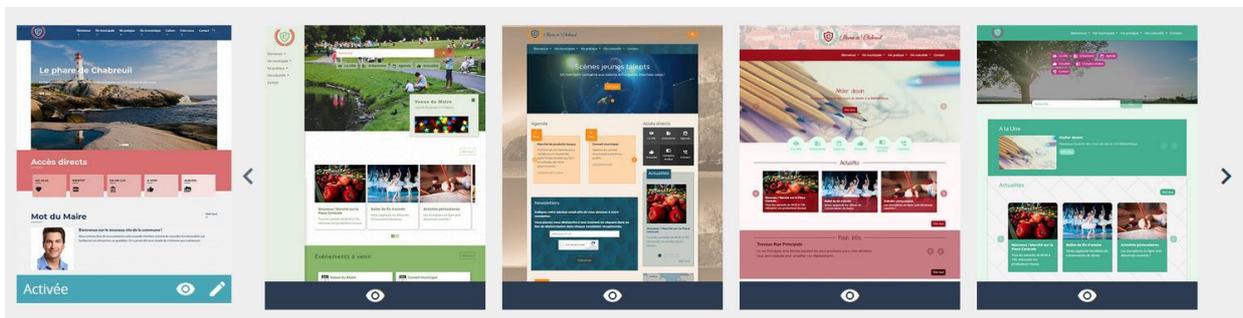
Avant



Le transfert se fera en toute transparence.

La commission culture et communication est ouverte à toute proposition pour enrichir le site de la commune.

Après :



LE RGPD

Voici la copie du courrier que vous avez reçu dernièrement dans vos boîtes aux lettres. Pensez à déposer votre réponse en mairie, via le formulaire joint.

Applicable depuis le 25 mai 2018, le nouveau **Règlement Général sur la Protection des Données** (RGPD) a fait évoluer les normes européennes en matière de protection des données personnelles dont le traitement est automatisé.

À ce titre, les collectivités territoriales doivent s'engager à organiser le stockage et le traitement des données personnelles de leurs administrés, à en assurer leur confidentialité ainsi qu'à renforcer la sécurité des accès à ces informations.

Pour cela, le RGPD étend les obligations des organismes gestionnaires de ces informations, en même temps qu'il élargit les droits des citoyens européens à un meilleur contrôle de leurs données.

Dès à présent, la commune du Mesnil Saint Firmin et son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) se conforment aux dispositions du RGPD. Pour remplir ses obligations légales et ses missions de service public, la commune collecte et traite diverses données sur ses administré(e)s, et les conserve pour ses besoins et dans le respect de la réglementation en matière de prescription. Les informations recueillies par la commune sont destinées à l'usage exclusif des agents de la collectivité dans le cadre de la conduite de leur mission de service public. Elles ne seront pas communiquées à des tiers et aucun usage commercial de vos données ne sera réalisé.

Veillez trouver ci-joint un formulaire à retourner en mairie, vous permettant de donner votre consentement pour le stockage et le traitement de vos données personnelles dans le cadre des animations, manifestations et/ou de la communication engagées par la commune ou l'association des fêtes à destination de ses administrés. Sans ce consentement, la commune ne pourra plus vous informer et/ou vous ne pourrez plus être bénéficiaires de certaines actions menées par l'équipe municipale (comme par exemple les colis de Noël apportés aux personnes de plus de 65 ans).

Ce formulaire s'inscrit dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données et sollicite votre accord pour utiliser certaines de vos données personnelles pour vous informer, vous solliciter ou vous inviter.

À tout moment vous pouvez demander la modification ou la suppression de cette fiche en contactant la mairie. D'une manière générale, pour toute question portant sur les données personnelles, vous pouvez saisir le Délégué à la Protection des Données de la commune ou vous informer sur le site de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

Le Maire, Philippe GHEERAERT

UN BULLETIN, UNE QUESTION :

QU'EST-CE QUE LE CCAS ?

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) est un établissement public responsable de l'aide sociale au niveau local.

L'ouverture de CCAS dans toutes les communes de France est l'aboutissement d'une politique d'aide sociale mise en œuvre dès l'après-guerre. Ce dispositif a été précédé par les Bureaux d'aide sociale,

En 1986, avec la mise en œuvre de la politique de décentralisation, le bureau d'aide sociale a alors pris le nom de Centre Communaux d'Action Sociale (CCAS).

Le CCAS met en place des aides financières (secours, bons alimentaires...) et des actions ponctuelles (colis des aînés...).

Il peut être appelé à gérer des situations d'urgence (catastrophes naturelles, incendies, épidémies, canicules, grands froids...).

Sa compétence s'exerce sur le territoire de la commune à laquelle il appartient. Il est d'ailleurs rattaché à la collectivité territoriale par une convention conclue entre le département (responsable de l'aide légale) et le CCAS, mais garde tout de même une certaine autonomie de gestion.

Le CCAS et les services de missions sociales

Le CCAS est un lieu de proximité en relai avec les institutions, en particulier le conseil départemental. Sa mission est donc de repérer les personnes en difficulté et de les mettre en lien avec les personnes compétentes pour tout ce qui concerne l'aide sociale légale (comme le revenu de solidarité active (RSA), la protection universelle maladie (anciennement CMU), l'allocation personnalisée d'autonomie (APA)).

Pour tout ce qui touche à l'aide sociale facultative, le CCAS peut être appelé à gérer des situations d'urgence (catastrophes naturelles, incendies, épidémies, canicules, grands froids... Ces secours concernent des besoins vitaux : aide au règlement de loyers, de factures d'EDF, d'eau, de frais divers, de frais d'obsèques, de frais de restauration scolaire, chèque d'accompagnement personnalisé, colis alimentaire. Les familles aidées sont pour la plupart dans une situation sociale fragile, ne pouvant plus tenir les engagements pris pour régulariser leurs dettes, en raison des modestes ressources dont elles disposent. Le CCAS intervient en général en dernier lieu, en complément des diverses aides accordées par d'autres organismes, et presque toujours après enquête sociale.

Un soutien technique

En tant qu'institution, le CCAS intervient également dans des missions clés dont le bénéfice revient directement aux habitants, par un soutien tantôt technique (projets informatiques) ou financier. Agissant comme une personne morale de droit public, le statut du CCAS lui permet d'agir en son nom propre, en gérant un budget distinct du budget communal. Les priorités et missions sont définies par son conseil d'administration.

Au Mesnil Saint Firmin, le CCAS est composé de Nadia Rubiliani, Sylvain Andraud, Jessyca Julien, Christelle Tassart, Freddy Tassart, Delphine Contiero, Alain Bigot, Marie-Christine Gheeraert.

LES ENTREPRISES ET COMMERCES DE NOTRE VILLAGE



LUMAELEC
Electricité Générale
Installation, Rénovation,
Dépannage, Devis gratuit

☎ **06 79 13 31 75**
lud.martin60@gmail.com
60120 Le Mesnil-Saint-Firmin

La Boulangerie Caron

d'Ansauvillers passe dans le village chaque matin vers 9h (sauf le mercredi)

2 distributeurs sont aussi à votre disposition à Bacouël et Rocquencourt.

03 44 51 40 53




MR VALLIENNE ERIC
couverture charpente zinguerie
5, bis chemin du chateau d'eau
60120 LE MESNIL ST FIRMIN

SARR VALLIENNE COUVERTURE

eric.valienne@orange.fr

0344510334 / 0634420106



JULIEN Jessyca
51 Rue d'en bas
60120 LE MESNIL ST FIRMIN

Siret : 849 970 850 00012

Couture et Créations personnalisées pour toutes occasions

Un savoir-faire artisanal à votre service

www.jessykrea.fr
Tel : 06.46.64.07.15
Mail : contact@jessykrea.fr

Vous avez une entreprise ou une auto-entreprise au sein du village ?

Faites-le nous savoir :

commune-st-firmin@wannadoo.fr

DETENTE

SUDOKU

4	2	8		9	5			
	5		7					
3								
7	6	1			8			
5		4		7		8		6
			9			5	1	7
								8
					2		6	
			6	4		9	2	5

Grille moyenne n°59132 - ©Planete-sudoku.com

8								
		2	7					4
9	7		4	2				1
					4		5	6
6	4	3				1	8	7
7	2		1					
2				3	7		1	8
4					9	7		
								9

Grille moyenne n°100746 - ©Planete-sudoku.com

MOTS MELES

S	E	L	A	F	A	R	S	A	M	I	R	F
E	R	V	I	G	B	L	I	Z	Z	A	R	D
E	T	E	P	M	E	T	I	O	R	O	N	R
O	L	A	I	C	A	L	G	R	I	T	E	A
S	E	T	U	H	C	U	E	D	L	N	G	L
Q	S	E	R	E	G	N	O	C	E	E	I	L
S	A	L	G	R	E	V	S	R	G	V	E	I
N	S	E	R	I	O	N	I	T	A	P	N	U
O	E	A	U	S	N	O	L	E	R	G	E	O
C	L	S	E	E	L	U	O	B	I	G	C	R
O	E	E	S	I	U	Q	N	A	B	U	A	B
L	R	B	S	S	E	D	A	S	S	I	L	G
F	G	E	S	U	E	R	D	U	O	P	G	P

- | | | |
|------------|--------|-------|
| BROUILLARD | CHUTES | GRELE |
| GIBOULEES | FRIMAS | NEIGE |
| PATINOIRE | NOROIT | PLUIE |
| POUDREUSE | FROID | VENT |
| BANQUISE | GIVRE | GEL |
| BLIZZARD | GLACE | SEL |
| CONGERES | | |
| GLISSADES | | |
| FLOCONS | | |
| GLACIAL | | |
| GRELONS | | |
| RAFALES | | |
| TEMPETE | | |
| VERGLAS | | |



Bulletin municipal élaboré par la commission communication :

Philippe GHEERAERT – Hélène DAUSSE – Jessyca JULIEN - Magalie
MARTIN – Nadia RUBILIANI -

Imprimé par



56 Rue Frédéric Raboisson
60600 Clermont
03 44 50 21 49



Ne pas jeter sur la voie publique